



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 14 septembre 2020 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Marc Ouellet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M ^{me} Linda Morin	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M^{me} July Bédard, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente à cette séance.

NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÊTETÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

135-09-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté en y retirant le point 11.

136-09-20

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre dans les délais requis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020 et de la séance extraordinaire du 24 août 2020;

RÉPONSE À LA QUESTION LAISSÉE EN SUSPENS

Aucune question n'est laissée en suspens.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER

(Temps alloué : 20 minutes)

Début : ____ h ____ – ____ h ____

_____ s'est prévalu de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au :

www.sca.quebec

137-09-20

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 31 août 2020 au montant 24 335.72 \$ et des comptes déjà payés durant le mois d'août au montant de 14436.16 \$.

*** Tel que demandé précédemment, la directrice générale, secrétaire-trésorière fait un résumé des frais d'avocat cumulés au 31 août 2020 et de la carte de crédit. ***

138-09-20

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DE DÉPENSES

Madame July Bédard, directrice générale, secrétaire-trésorière, a remis les documents reliés au dépôt des états comparatifs de revenus et de dépenses tel que prévu à l'article 176.4 du code municipal. Un résumé sera publié dans l'Écho d'Auvergne et sur le site Internet de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

139-09-20

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 250-20

Avis de motion est donné par le conseiller au siège # 6, M. Jean-François Lauzier, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 250-20 concernant la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité.

140-09-20

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 250-20, RÈGLEMENT DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT l'article 961.1 du Code municipal qui permet au conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne de déléguer, à certains fonctionnaires et employés, son pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'article 165.1 du Code municipal qui permet au conseil, aux conditions qu'il détermine, de déléguer à tout fonctionnaire ou employé, qui n'est pas un salarié au sens du Code du travail, le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un tel salarié et, par conséquent, le pouvoir d'autoriser une dépense à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge nécessaire d'abroger le règlement # 143-09 ainsi que tout autres règlements antérieurs afin de rendre plus fonctionnelle l'administration générale de la municipalité et se conformer aux nouvelles règles juridiques applicables;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance du conseil municipal du 14 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le projet de règlement 250-20, règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité.

141-09-20

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 248-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 186-14 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RÉSIDENIELLE DE VILLÉGIATURE RV-7 DANS LE SECTEUR DU LAC SIMON

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du 9 mars 2020 et que le premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, soit du 22 juillet au 5 août 2020;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le second projet de Règlement numéro 248-20 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 afin de créer une nouvelle zone résidentielle de villégiature Rv-7 dans le secteur du lac Simon.

142-09-20

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'ENROBÉ BITUMINEUX DANS LE RANG SAINT-GEORGES, SCA-20-03

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux d'enrobé bitumineux dans le rang Saint-Georges, référence SCA-20-03;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission et que celle-ci est conforme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est vu octroyer une aide financière de 24 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour ce projet et que le reste des travaux a été approuvé dans la programmation du TECQ 2018-2021;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADJUDIQUER le contrat nommé en titre à la compagnie Construction & Pavage Portneuf au montant de 78 240.53 \$, plus les taxes applicables;

QUE la résolution d'adjudication du contrat, la soumission et le contrat que les parties signeront tiendront lieu de contrat;

QUE le paiement sera pris à même le budget d'immobilisation prévu à ces fins.

143-09-20

ANNULATION DU PROJET SCA-20-04, ASPHALTAGE DE L'EMPRISE DES RUES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux nommés en titre, référence SCA-20-04;

CONSIDÉRANT QUE 3 soumissionnaires ont déposé une offre, soit :
(montant avant les taxes applicables)

Construction Pavage Portneuf	51 150.00 \$
Asphalte Saint-Ubalde	42 835.80 \$
Transport Gilles Tessier	29 016.00 \$

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission était conforme, soit Construction & Pavage Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil trouvent l'écart de prix entre les 3 soumissionnaires trop important;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ANNULER l'appel d'offres et de remettre les travaux à l'an prochain.

144-09-20

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC GODEFROY-LAVALLÉE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la firme AUpoint par la résolution # 057-03-19 afin de réaliser l'aménagement du Parc Godefroy-Lavallée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des subventions afin de réaliser une partie du projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public et que 4 entreprises ont soumissionné sur le projet, soit :

Construction Côté & Fils:	809 424 \$	(taxes comprises)
Lévesque Construction :	868 700 \$	(taxes comprises)
Alain M&M Ltée :	922 234.25 \$	(taxes comprises)
Construction Deric inc. :	1 062 510.42 \$	(taxes comprises)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà reçu diverses subventions pour la phase 1 du projet et que celles-ci arrivent à échéance au mois de décembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER le contrat pour l'aménagement du Parc Godefroy-Lavallée à la compagnie Construction Côté & Fils au montant de 809 424 \$, taxes comprises;

QUE tel qu'inscrit dans le devis, la phase 1 doit être réalisée avant la fin de l'année 2020 et que la phase 2 est conditionnelle à l'obtention des subventions en attente de réponse.

QUE la résolution d'adjudication du contrat, la soumission et le contrat que les parties signeront tiendront lieu de contrat;

QUE le paiement sera pris à même le budget d'immobilisation prévu à ces fins.

145-09-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE TROIS ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu des demandes écrites d'aide financière de la part de l'Association des Chutes Nord, de l'Association du Lac-Hardy et de l'Association des propriétaires au Domaine des Bois, pour le déneigement et l'entretien des routes privées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde une aide financière aux associations des domaines privés depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont prévues au budget de fonctionnement pour les associations qui respectent les exigences demandées;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil accordent les subventions 2020 au montant de 1 935 \$ à l'Association des Chutes Nord, de 1558.30 \$ pour l'Association du Lac-Hardy et de 1934.90 \$ pour l'Association des propriétaires au Domaine des Bois, puisque suite à l'analyse des dossiers, les conditions sont respectées.

146-09-20

DON SEPTEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil versent un montant de 100 \$ pour encourager M Mario Alain dans le défi 100 km de vélo d'Alcoa au profit de la Fondation des services santé et sociaux.

147-09-20

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES

CONSIDÉRANT QUE la date d'échéance de la couverture d'assurances collectives des employés municipaux est arrivée à échéance le 1 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de renouvellement faite par Robin Veilleux Assurances et Rentes Collectives Inc. satisfait les membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent M^{me} July Bédard, directrice générale, secrétaire-trésorière, à signer le document d'acceptation des conditions de renouvellement avec Desjardins Assurances/ SSQ Groupe Financier (DMA) pour une durée de 12 mois.

148-09-20

DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS 2020

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la trésorière adjointe par intérim à signer et déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour un projet d'aménagement du jardin collectif.

149-09-20

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

ATTENDU QUE 55 ménages de la municipalité de Sainte-Christine-d 'Auvergne ont des besoins de logements adéquats et abordables ;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU' il est nécessaire de loger convenablement les québécoises et les québécois;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, ainsi qu'au président du conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au Ministre des finances, M. Éric Girard.

150-09-20

APPUI À LA VILLE DE SAINT-RAYMOND POUR SA DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE VOIE D'ACCÈS DIRECT À L'AUTOROUTE 40

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Raymond est la plus peuplée des villes de la Capitale-Nationale (à l'extérieur de l'agglomération de Québec) avec ses 10 750 habitants;

CONSIDÉRANT QUE l'importante population saisonnière de Sainte-Christine-d'Auvergne, Saint-Raymond et de toutes les municipalités situées au nord de l'autoroute 40 fait presque doubler la population en période estivale;

CONSIDÉRANT l'affluence de plus en plus grandissante des visiteurs et des touristes résultant du développement des attraits touristiques;

CONSIDÉRANT l'obligation des nombreux citoyens de se rendre à Québec pour leur travail, leurs soins médicaux et tous les services essentiels non disponibles sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les routes régionales 365 et 367 sont les seules routes qui donnent accès à l'autoroute 40 pour toute la population située au nord de l'autoroute 40;

CONSIDÉRANT QUE la route 365 a été convertie en boulevard urbain à l'entrée

de Pont-Rouge impliquant l'installation de nombreux feux de circulation, de multiples accès et d'aménagements urbains additionnels pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes afin de supporter leur développement résidentiel et commercial;

CONSIDÉRANT la conversion de la route 367 en boulevard urbain à l'entrée à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier impliquant l'installation de nombreux feux de circulation, de multiples accès et d'aménagements urbains additionnels pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes afin de supporter leur développement résidentiel et commercial;

CONSIDÉRANT l'importante congestion que l'on retrouve à tous les moments de la journée tant sur la route 365 que la route 367 créant du même coup des files de voitures de plusieurs kilomètres occasionnant des délais d'attente inacceptables pour les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE malgré toutes les améliorations réalisées, cette situation ne cesse d'empirer d'année en année;

CONSIDÉRANT QUE toute la population située au nord de l'autoroute 40 est prise en otage incluant celle de Pont-Rouge et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE cette grave situation de congestion de circulation est un frein pour le développement résidentiel, commercial et industriel pour toutes les municipalités concernées;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne appuie la Ville de Saint-Raymond pour sa demande au ministère des Transports du Québec concernant la construction d'une voie d'accès direct à l'autoroute 40.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise aux députés, à la MRC de Portneuf, à la Ville de Saint-Raymond ainsi qu'aux municipalités de Lac-Sergent, Saint-Léonard, Rivière-à-Pierre, Fossambault-sur-le-Lac; Lac-Saint-Joseph, Pont-Rouge et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

151-09-20

APPUI LE PROJET LAURENTIA DU PORT DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Charbon de bois Feuille d'Érable inc. qui est implantée sur notre territoire, importe et exporte des biens par conteneurs.

CONSIDÉRANT QUE le projet Laurentia serait l'unique terminal de conteneurs en eau profonde sur le fleuve Saint-Laurent.

CONSIDÉRANT QUE ce projet offrira des avantages économiques importants pour cette entreprise en raison de sa proximité et de la réduction importante du coût de transport.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne appuie et supporte fortement la réalisation du terminal de conteneur en eau profonde, Laurentia.

QUE la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne souhaite vivement que le gouvernement fédéral agisse activement et avec célérité afin d'autoriser rapidement la réalisation de ce projet majeur qui apportera des retombées directes pour nos entreprises notamment dans le contexte où celles-ci en ont besoin.

POINTS D'INFORMATION

- **MRC de Portneuf**
M. Raymond Francoeur fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des travaux publics**
M. Steeve Paquet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité sécurité Incendie et sécurité civile**
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des ressources humaines**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité d'embellissement**
M^{me} Linda Morin fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des loisirs et développement**
M. Jean-François Lauzier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité du 125^e anniversaire de la Municipalité**
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des aînés et famille**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**
M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Autres points d'informations**

Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au :
www.sca.quebec

AUTRES AFFAIRES :

PÉRIODE DE QUESTIONS

(Temps alloué : 30 minutes)
Début : 20 h 11 - Fin : ___ h ___

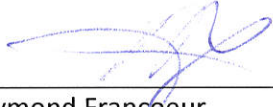
Aucune personne ne s'est prévalué de son droit à ce moment :

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au :
www.sca.quebec

152-09-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 h 12 par M. Marc Ouellet.



Raymond Francoeur
Maire



July Bédard
Directrice générale, secrétaire-
trésorière